

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 2 avril 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2019 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Claude LAMARCO (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absente excusée : Mme Danièle PETIT.

Absents : Mme Colette GRASER, M. Stéphane DELANNOY, M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 19-1-23

Enfance

Maison de l'Enfance

Convention d'Eveil avec
le Conseil Départemental du Nord

Rapport de Mme DERVILLE,
Adjointe au Maire

Par délibération du 28 septembre 2006 (n° 06-5-11), renouvelée en 2010, 2013 et 2016, vous avez autorisé M. le Maire, dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord, pour formaliser le projet d'accueil d'éveil ponctuel, à la Maison de l'Enfance.

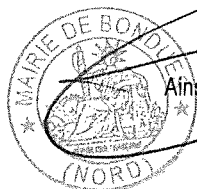
Les objectifs définis avec le Médecin de la PMI, l'équipe éducative de la Maison de l'Enfance et la famille ont pour but de favoriser le développement harmonieux des enfants, d'aider les parents en difficultés dans leur rôle d'éducateur contribuant à la meilleure intégration sociale et scolaire.

Ce dispositif limité aux enfants bonduois, est financé en totalité par le Conseil Départemental, qui établira un bon de commande correspondant au nombre d'heures fixé dans les modalités d'accueil, sur la base du coût horaire moyen pratiqué à la maison de l'enfance.

Ceci étant exposé, nous vous proposons de renouveler notre partenariat avec le Conseil Départemental du Nord et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
CA du 5 mars 2019
Commission Générale du 25 mars 2019



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire